

**Fiche de Données de Sécurité**  
**Foliaal N S**

Selon réglementation (EC) 1907/2006

**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ****Nom commercial :** Foliaal N S**Producteur / Fournisseur :** VITAL CONCEPT SAS  
80 rue Arthur Enaud  
ZI Très le Bois - CS 60362  
22603 LOUDÉAC CEDEX (France)  
Tél : 0 801 800 100  
Fax : 02 96 28 02 12  
vital-concept.com**Numéro de téléphone :** 01.45.42.59.59 (n° ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Skin. Irrit. 2 : H315

Eye Irrit.2 : H319

**Classification selon la directive 1999/45/CE (DPD) :**

Xi : R36/38

Texte complet des phrases R et H en section 16.

**2.2 Eléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**Pictogrammes de danger :****Mention d'avertissement :** ATTENTION**Mention de danger :** H315 - Provoque une irritation cutanée  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

- Conseils de prudence :**
- P264 - Se laver les mains à l'eau et au savon soigneusement après manipulation
  - P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/  
un équipement de protection des yeux/du visage
  - P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :  
laver abondamment à l'eau et au savon
  - P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :  
rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.  
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent  
être facilement enlevées. Continuer à rincer
  - P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH.

## 3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substance

Non applicable.

### 3.2 Mélange

#### Composants dangereux :

Nom des composant	N° CAS	EINECS	%	Classification
Soufre	7704-34-9	231-722-6	>30	<b>1999/45/CE</b> Xi ; R36/38
Soufre	7704-34-9	231-722-6	>30	<b>(CE) 1272/2008</b> Skin Irrit.2 : H315 Eye Irrit.2 : H319

Texte complet des phrases R et H en section 16.

## 4. PREMIERS SECOURS

### Inhalation :

En cas de symptômes après exposition dans un local très confiné, mettre la personne au repos à l'air frais et consulter un médecin.

### Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment à l'eau pendant 15 mn. Consulter un médecin.

### Contact avec la peau :

Éviter le contact répété ou prolongé avec la peau. Bien se laver les mains après manipulation du produit. En cas d'irritation, consulter un médecin.

### Ingestion :

Si de grandes quantités de produits sont ingérées, appeler immédiatement un médecin. Faire boire de l'eau si la personne est consciente. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers :

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire avec cartouches filtrantes.

### Risque lié aux produits de décomposition thermique :

La combustion du soufre libère du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

### Moyens d'extinction :

Tout modèle : Eau pulvérisée, mousses, dioxyde de carbone, poudre.

Éviter le rejet des eaux d'extinction dans le milieu naturel environnant.

## 6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :

Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles.

Absorber avec une matière SECHE telle que du sable ou une autre matière non combustible.

Ramasser le solide ou le produit absorbé avec une pelle et placer le tout dans un conteneur à déchet approprié et étiqueté.

Tenir à l'écart du milieu aquatique environnant.

### Précautions individuelles :

Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (§5)

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation :

Précautions générales: Éviter les flammes ou étincelles.

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux.

Conserver à l'écart des matières oxydantes.

Éviter l'accumulation de poussière dans l'air.

Utiliser des systèmes d'aspiration et de filtration d'air afin d'éliminer la poussière du lieu de travail.

Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.

Conditions spécifiques: L'installation de systèmes électriques sûrs qui ne produisent pas d'étincelles constitue une mesure de prévention particulièrement recommandée.

### Stockage :

Température et produits de décomposition: Non précisés

Réactions dangereuses: En contact avec des substances oxydantes, le soufre peut produire des explosions.

Conditions de stockage: Entreposer dans des endroits frais et bien ventilés. Interdiction de fumer dans la zone de stockage. Ne pas souder et ne réaliser aucune autre activité produisant des étincelles ou flammes.

Matières incompatibles: Substances oxydantes. Produits basiques ou pouvant libérer des substances basiques (par exemple amines, ammoniac, etc.)

### Matériaux d'emballage recommandé :

Utiliser le récipient d'origine.

## 8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
Soufre	Contrôle de l'exposition : La combustion du produit libère du dioxyde de soufre et éventuellement du sulfure d'hydrogène (gaz toxique) Dioxyde de soufre : TLV/TWA (ACGIH), VLA/ED (INSHT) : 2ppm TLV/STEL (ACGIH), VLA/EC (INSHT) : 5ppm Sulfure d'hydrogène : TLV/TWA (ACGIH), VLA/ED (INSHT) : 10ppm TLV/STEL (ACGIH), VLA/EC (INSHT) : 15ppm France : VLEP-VME (INRS) : 5ppm (7mg/m <sup>3</sup> ) VLEP-VLCT : 10ppm (14mg/m <sup>3</sup> )

### 8.2. Contrôle de l'exposition



#### Protection respiratoire :

Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire avec cartouches filtrantes.

#### Protection de la peau :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Laver les vêtements souillés avant réutilisation.

#### Protection des yeux :

Recommandé : Utiliser une protection des yeux et du visage assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

#### Protection des mains :

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est recommandé en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

Aspect :

État physique : Solution en suspension

Couleur : Jaune

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : 7.5

Densité : 1.30

Solubilité : Soluble dans l'eau

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### Stabilité :

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir §7).

### Matières incompatibles :

Matières oxydantes. Produits basiques ou qui peuvent libérer des substances basiques (par exemple amines, ammoniac, etc.)

### Produits de décomposition dangereux :

La combustion du soufre libère du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé :

Nom du produit/composant	Test résultat	Espèces	Dosage
Soufre (CAS 7704-34-9)	DL50 orale	Rat	2000 mg/kg bw
	DL50 cutanée	Rat	2000 mg/kg bw

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Tétragénicité :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement :	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effet sur la fertilité :	Aucun effet important ou danger critique connu.

### Ingestion :

Aucune donnée disponible

### Inhalation :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

- Irritation des voies respiratoires

### Peau :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

- irritation
- rougeur

### Yeux :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit :

- irritation
- rougeur
- larmoiement

## 12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

### *Forme et potentiel contaminant:*

**Persistence et dégradabilité :** Une fois libéré dans l'environnement, le produit s'oxyde rapidement, soit par l'action de bactéries, soit par d'autres micro-organismes, soit spontanément par la présence d'oxygène, formant des composés organiques de soufre. Dans l'eau et le sol, il existe des micro-organismes qui moyennant des réactions d'oxydation et réduction permettent l'assimilation de ces composés par les plantes et animaux supérieurs, s'incorporant ainsi à la chaîne trophique alimentaire.

**Mobilité/bioaccumulation:** En général le soufre présente un cycle biologique et une mobilité similaire à celle du nitrogène, caractéristique de nutriments essentiels pour le développement de la vie cellulaire. Ne devient pas soluble dans l'eau.

## 13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

### *13.1. Méthodes de traitement des déchets*

#### **Méthodes d'élimination des déchets :**

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### **Réglementation internationale du transport:**

Produit non dangereux au sens de la réglementation sur les transports.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

#### **Réglementation Européenne:**

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substance candidate selon REACH.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources de données :	ECHA Website IUCLID INERIS Informations des fournisseurs
Abréviations :	CLP = Classification, labelling and packaging REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals DNEL = DNEL = Derivative No Effect Level PNEC = Predicted No Effect Concentration

## Liste des phrases R, H et EUH

H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
Xi	Irritant
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau

**Avis aux lecteurs :** A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. VITAL CONCEPT SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.